



Motifs et revendications conduisant le SNUipp-FSU des Côtes-d'Armor à déposer un préavis de grève à partir du 13 février 2018

C'est avec une grande inquiétude que le SNUipp-FSU 22 a pris connaissance du projet de dotation pour les Côtes-d'Armor. Pour cette raison, il a déposé une alerte sociale en notifiant un possible dépôt de préavis de grève à partir du 13 février 2018.

Le retrait de ces 19 postes dégradera les conditions d'accueil de nos élèves et de travail des enseignants.

Or, la taille des classes est un des leviers de la réussite scolaire, les études sont formelles. Le gouvernement en est conscient puisqu'il a décidé de dédoubler les CP en REP+ et en REP.

Cette mesure vient confirmer nos revendications confortées par l'enquête nationale lancée par le SNUipp-FSU. Plus que le changement des rythmes scolaires, la profession demande une réduction des effectifs dans les classes.

Puisqu'il est enfin entendu que ce critère est un facteur de réussite, nous demandons que toutes les classes du département, en éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire puissent en bénéficier : aucune classe à plus de 25 et aucune à plus de 20 en éducation prioritaire, afin de permettre la réussite de tous les élèves.

Les documents du CTA font état d'une baisse démographique dans l'académie. Mais l'Éducation nationale doit-elle accompagner cette baisse, voire même l'amplifier, en ne donnant pas à notre département les moyens d'être attractifs pour les jeunes ménages et de fonctionner correctement ? Quels seraient les effectifs, si l'Éducation nationale avait fait le pari du développement du Service public d'éducation sur les territoires où il est absent ? Quels seraient aussi les chiffres de l'académie si les effectifs des élèves de moins de trois ans n'avaient pas été divisés par 2 depuis 2005 sur l'impulsion de politiques rectorale et départementale visant à limiter la scolarisation des moins de trois dans le public, faisant le choix de laisser l'enseignement catholique prospérer en accueillant librement ces élèves et capter ainsi des flux d'élèves ?

Les chiffres présentés ne sont pas seulement un phénomène démographique, ils sont aussi les conséquences d'une politique éducative. A chaque parution de résultats d'évaluations internationales (PIRLS, PISA...), la baisse des « performances » des élèves français et le caractère inégalitaire de la réussite inquiète. Mais lorsqu'on met ces résultats en regard des moyens alloués à l'Éducation nationale, rien d'étonnant : davantage d'élèves par classe, plus d'élèves par enseignant (ou moins d'enseignants par élève)... Et ce sont les écoles et les enseignants qui devraient assumer.

En effet, nous craignons des incidences sur:

- les effectifs des classes,
- l'accueil des élèves de moins de 3 ans,
- le remplacement,
- l'intégrité des RASED,
- la pérennité des postes « plus de maîtres » qui sont pourtant plébiscités par la profession et les écoles qui ont pu en bénéficier,
- l'accès à la formation continue,

- la mise en place de CP dédoublés, au dépend parfois des autres classes des écoles concernées.

Cette carte scolaire mettra en difficulté nombre de petites écoles de proximité, d'écoles maternelles - ou le peu qu'il reste - ou d'écoles plus grandes après une récente fusion.

Les fermetures dans les petites écoles de proximité, en milieu rural, accélèrent dans de nombreux cas le départ des élèves vers le privé, comme nous l'indiquent nos collègues.

Nous refusons qu'à ce retrait massif de postes s'ajoute la volonté de restructurer le réseau d'écoles à tout crin, là où les regroupements d'écoles, les concentrations de RPI et les fusions ne correspondent pas à une demande de l'ensemble des parties prenantes.

Pour les écoles multi-sites que vous voudriez multiplier, l'argument de l'augmentation du volume de décharge de direction ne tient pas, selon nous.

Les équipes, privées de direction une partie de la semaine malgré la meilleure volonté de collègue en charge de la direction mais n'ayant pas le don d'ubiquité, nous le font savoir. Car elles doivent à la fin assumer ces tâches, complexes et variées, sans moyens spécifiques.

L'exercice de la responsabilité d'une direction ne peut selon nous s'exercer que dans la plus grande proximité des équipes, des élèves et des familles.

Cette question est d'importance, à tel point qu'elle est prise en compte par l'employeur dans le cadre du CHSCT. Comment communiquer correctement, gérer les situations conflictuelles qui peuvent subvenir, comme celles que nous avons connues en plus grand nombre cette année ?

Ne parlons même pas de la question de l'enseignement aux élèves d'âge maternel qui perd de ses spécificités et passe parfois après les problématiques de l'élémentaire dans les écoles fusionnées.

Les principes énoncés dans la lettre maternelle 22, principe auxquels on ne peut qu'adhérer, ne peuvent exister à l'état de vœux pieux, mais doivent s'inscrire dans la réalité pour faire réussir tous les élèves partout où des difficultés existent.

Or, nul ne peut ignorer que des difficultés scolaires et sociales existent aussi ailleurs qu'en éducation prioritaire et que dans les quartiers de la politique de la ville, comme dans les secteurs ruraux par exemple.

Nous vous demandons de préserver le maillage territorial existant en milieu rural, pour maintenir la plus grande proximité avec le Service public d'éducation.

Concernant le bilingue, la volonté de développer l'enseignement public bilingue – portée par la FSU – en créant de nouvelles filières ne doit pas se réaliser au détriment de filières existantes qui demandent à être confortées, solidifiées et développées.

Le SNUipp-FSU 22 vous alerte aussi sur la détérioration prévisible des conditions de travail des enseignants, alors même qu'un mal-être certain se développe dans la profession et que des fiches santé et sécurité au travail arrivent toujours plus nombreuses sur le thème des risques psychosociaux ? Sur ce point également, notre employeur ne peut nous contredire : il organise lui-même des séances du CHSCT sur le thème de la prise en compte des élèves à besoins particuliers.

Nos collègues veulent faire leur travail correctement, inclure les élèves en situation de handicap et prendre en compte les élèves à besoin particulier dans des conditions optimales. Pour cela, les effectifs des élèves doivent être adaptés et réduits.

Et pour finir, puisqu'on nous renvoie systématiquement des chiffres pour justifier de tels retraits de postes, d'autres chiffres de l'OCDE montrent que pour s'inscrire dans la moyenne d'élèves par enseignant des pays membres, il faudrait alors créer environ 390 postes d'enseignants dans les Côtes-d'Armor.

Selon les revendications et mandats de notre organisation syndicale, cette comparaison nous amène à demander qu'aucun poste ne soit retiré à notre département cette année, et à vous faire part à nouveau, pour tous les motifs indiqués, de la possibilité du dépôt par le SNUipp 22 d'un préavis de grève à partir du mardi 13 février 2018.